1 PAS DE PAUVRETÉ

PRINCIPAUX AXES DE L'ODD 1

I. Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et contre la précarisation des enfants de tous les âges.
II. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale.
III. Assurer l'accès des personnes vulnérables aux services de base.
IV. Réduire l'exposition des pauvres et des personnes en situation vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes.

REALISATIONS ET ENJEUX

Dès l'indépendance, la Tunisie a misé sur le développement du capital humain en mettant en place une politique sociale multisectorielle pour élever le niveau d'éducation, améliorer les indicateurs de santé et les conditions de vie des populations. Toutefois, les progrès réalisés en matière de protection sociale ne peuvent pas cacher plusieurs faiblesses qui demeurent jusqu'à aujourd'hui. Elle concernent notamment l'élimination de la pauvreté extrême, la réduction de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent d'une forme ou une autre de la pauvreté, la mise en place d'un système de protection sociale pour tous, la garantie d'accès des personnes pauvres et vulnérables aux services de base.

I. Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et contre la précarisation des enfants de tous les âges.

L'objectif de la politique sociale multisectorielle est de lutter contre la pauvreté dans toutes ses formes. Schématiquement cette politique repose sur les axes stratégiques suivants.

Figure 6 : Politique Sociale Multisectorielle

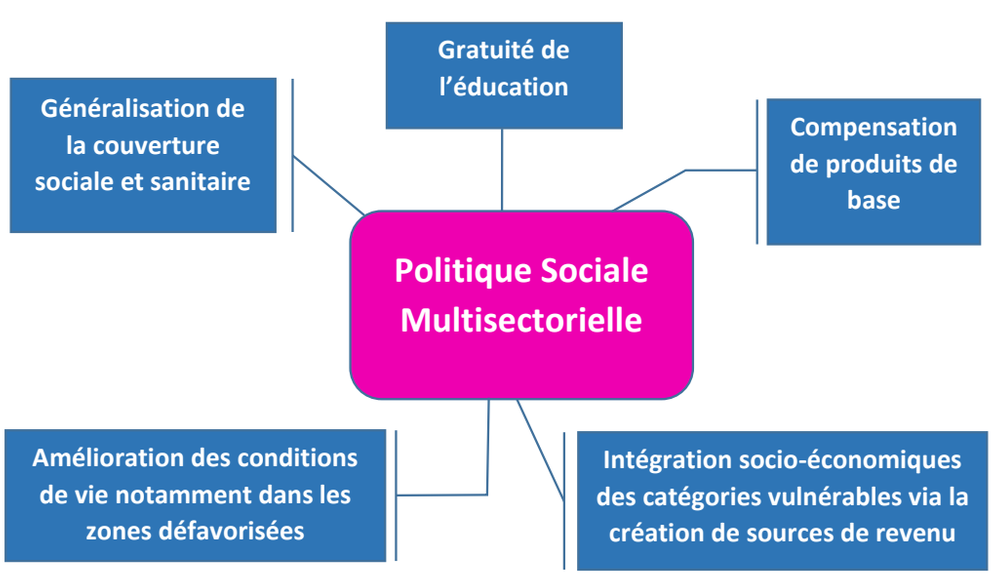

Pour concrétiser ces objectifs, la Tunisie a consacré une part importante du PIB au titre des dépenses et transferts sociaux qui a avoisiné, en 2018, 23% du PIB en 2018 (Budget Economique- 2019 – MDICI). Dans ce cadre le système de protection sociale tunisien qui repose sur un ensemble de programmes d'assistance sociale et des régimes de sécurité sociale a été mis en place d'une manière progressive. L'encadré suivant résume les principales réalisations de ces programmes.

Encadré 12 : Programmes d'assistance sociale en Tunisie

AMG 1 et AMG 2

- 888130 mille familles en 2018 bénéficient des "programmes d'Assistance Médicale (type 1 et 2) dont 285000 bénéficient de l'AMG1 (9% de la population) et 622900 (21% de la population) bénéficient de l'AMG2
- Ces 2 programmes, offrent aux familles nécessiteuses bénéficiant du PNAFN, le droit aux soins gratuits (AMG1) et aux familles à revenu limité des cartes de soins à tarifs réduits (AMG2).

PNAFN

- 285 000 familles nécessiteuses bénéficiaires d'une aide monétaire mensuelle de 180 dinars par mois dans la cadre du PNAFN.

Enfants et handicapés

- Une aide mensuelle supplémentaire de 10 dinars par enfant – 3 dollars- (dans la limite de 3 enfants) est accordée depuis 2007 aux familles bénéficiaires du PNAFN ayant des enfants en âge de scolarisation et ce pour contribuer aux frais de scolarité de ces enfants. Cette aide est octroyée à 48 504 familles soit 88442 enfants et 2882 enfants handicapés (Septembre 2018). Ces derniers (enfants handicapés) bénéficient depuis juin 2018 du doublement du montant mensuel alloué soit 20 dinars.

Aides occasionnelles

- Outre les aides occasionnelles octroyées à l'occasion des fêtes religieuses aux familles nécessiteuses et à revenu limités, Les élèves et étudiants issus de ces familles, bénéficient, respectivement d'une aide de 50 et 120 d à l'occasion de la rentrée scolaire et universitaire

Cette politique sociale multisectorielle a considérablement contribué à la réduction de la pauvreté en Tunisie. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 25.4% en 2000 à 15.2% en 2015. Celui de la pauvreté extrême est passé de 7.5% à 2.9% sur la même période.

II.,Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale.

Le Contrat Social signé en 2013, dans le cadre d'une approche tripartite, entre le gouvernement, l'organisation des travailleurs (UGTT) et l'organisation des employeurs (UTICA) a défini les grands axes d'une réforme globale du système national de protection sociale, qui devrait se traduire à terme par la mise en place d'un Socle National de Protection Sociale (SNPS) à même de garantir les droits sociaux fondamentaux et la justice sociale énoncés dans la Constitution de 2014. Ce choix a été inscrit comme l'un des principaux axes des réformes structurelles dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement 2016-2020.

Ce socle, qui s'inspire de la Recommandation n°202 de l'OIT en 2012 sur les Socles de Protection Sociale, comporte un palier de base concernant les catégories pauvres et les personnes vulnérables qui n'ont pas la capacité d'intégrer le système contributif.

Figure 7: Garanties fondamentales du SNPS en Tunisie

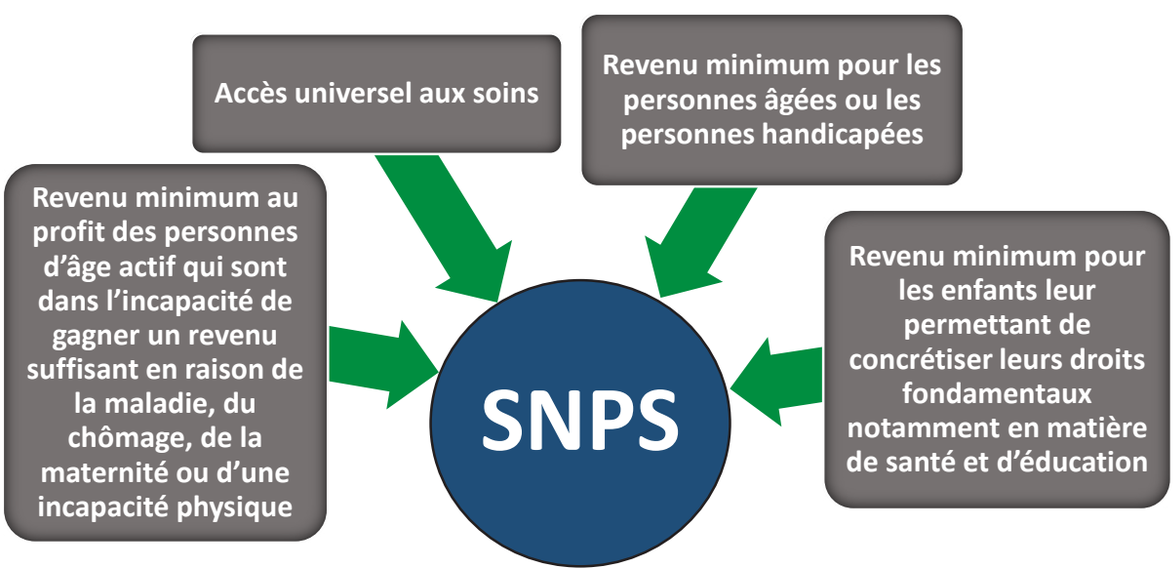

Certes, à la lumière des études de faisabilité des quatre garanties du socle qui viennent d'être achevées, le Ministère des Affaires Sociales envisage d'élaborer un plan d'action des différentes réformes et de préparer la loi d'orientation sur le socle national de protection sociale annoncée par le chef du gouvernement le 19 Mars 2019 à l'occasion de la journée de l'action sociale. Toutefois, il y a lieu de souligner que les fondements d'un tel socle ont été déjà mis en place.

Une Conférence nationale intitulée « Pour la mise en place d'un Socle de Protection Sociale en Tunisie » a été organisée en Mai 2019 par le ministère des Affaires Sociales pour présenter sa vision du socle national de protection sociale.

Encadré 13 : Principales mesures prises en vue de consolider la protection sociale en Tunisie depuis 2016

1- La fixation d'un seuil minima garanti des pensions de retraite qui équivaudrait le montant de l'aide mensuelle attribuée aux familles pauvres (180 dinars par mois) destiné aux bénéficiaires d'une pension de retraite des caisses de sécurité sociale dont le montant est inférieur aux aides accordées aux familles pauvres dans le cadre du PNAFN (cette mesure va concerner environ 117400 pensionnés).

2- L'extension des soins aux chômeurs dépourvus de couverture sanitaire, et ce, jusqu'à l'obtention d'un emploi.

3- L'octroi aux travailleurs de chantiers qui ont dépassé l'âge de 60 ans et qui ont été recrutés après 2010 d'une aide équivalente à celle accordée dans le cadre du PNAFN et des soins gratuits (3530 cas jusqu'à Août 2018).

4- L'élargissement de la couverture sociale aux femmes en mileu rural qui n'en bénéficient pas et qui devrait cibler 500 mille femmes du mileu rural exerçant dans le secteur agricole.

5- L'institution dans le cadre de la loi de finances de 2019 d'une contribution forfaitaire unique pour inciter les travailleurs du secteur informel qui n'ont pas un revenu permanent à intégrer le système fiscal et le système de sécurité sociale.

III. Assurer l'accès des personnes vulnérables aux services de base.

- L'accès aux services de base.

La Tunisie a mis en place des programmes visant à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de base: transport gratuit des handicapés, transport à coût réduit pour les élèves et les étudiants, logements sociaux, etc.
La loi d'orientation n°2005-83 du 15 Août 2005 relative à la promotion et la protection des personnes handicapées consacre le chapitre IV (art.10-art.13) à la question de l'accessibilité des personnes handicapées aux services et prestations en termes d'aménagement des bâtiments publics, de gratuité du transport dans les transports communs publics ou transport à tarif réduit, de places réservées dans les moyens de transport en commun publics et privés, d'emploi, etc. outre la gratuité de l'accès aux stades et espaces sportifs.

Encadré 14 : Accès aux services de base

1- Les élèves et les étudiants tunisiens bénéficient du transport à tarif réduit. A partir de la rentrée scolaire 2019-2020 les enfants issus des familles pauvres et à revenus limités qui poursuivent leurs études bénéficieront de la gratuité du transport.

2- L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) assure le transport de près de 1000 élèves issus des familles pauvres des gouvernorats de Jendouba, Béja, Siliana, Sidi-Bouzid, Tozeur, Médenine et Kairouan et fournit l'hébergement, la cantine scolaire et le transport à certains élèves issus des familles nécessiteuses du gouvernorat de Sidi-Bouzid.

3- Pour l'année universitaire 2017-2018, le nombre d'étudiants boursiers de l'Etat s'est élevé à environ 89 mille sur un total de 241 mille étudiants dans l'enseignement public. 56 mille étudiants ont résidé dans des foyers universitaires et 73 mille repas ont été servis par les restaurants universitaires quotidiennement et 1668 prêts ont été octroyés aux étudiants tunisiens.

4- En mars 2019 des mesures en faveur des catégories à besoins spécifiques ont été prises pour faciliter leur accès aux structures éducatives et de formation dont on peut citer notamment :

- L'augmentation de l'indemnité mensuelle accordée au titre des enfants handicapés dans le cadre des programmes de Stages d'Insertion dans la Vie Professionnelle SIVP et service civil volontaire pour atteindre les 50 DT/mois.

- L'octroi d'une bourse de 60 DT par mois au profit des enfants détenus issus de familles à faible revenu libérés des centres éducatifs qui désirent poursuivre leurs études (éducative et/ou formation professionnelle), comme aide à leur réinsertion et réhabilitation et allant jusqu'à 80 DT pour l'apprentissage professionnel.

- La loi n°1 du 16 mai 2012, relative à la loi de finance complémentaire de 2012, a institué un programme spécifique pour le logement social au profit des familles à revenu limité et notamment les non-salariés qui ne peuvent accéder au système de financement conventionnel. Le décret d'application comprend deux composantes : (i) l'éradication des logements rudimentaires et leur remplacement par des logements nouveaux et ; (ii) la réalisation de logements sociaux.

- L'accès à des ressources économiques.

En Tunisie, l'accès aux ressources économiques notamment des personnes et des familles vulnérables a eu lieu grâce à un programme de création des activités génératrices de revenus (AGR).

Figure 8: Activités Génératrices de Revenus

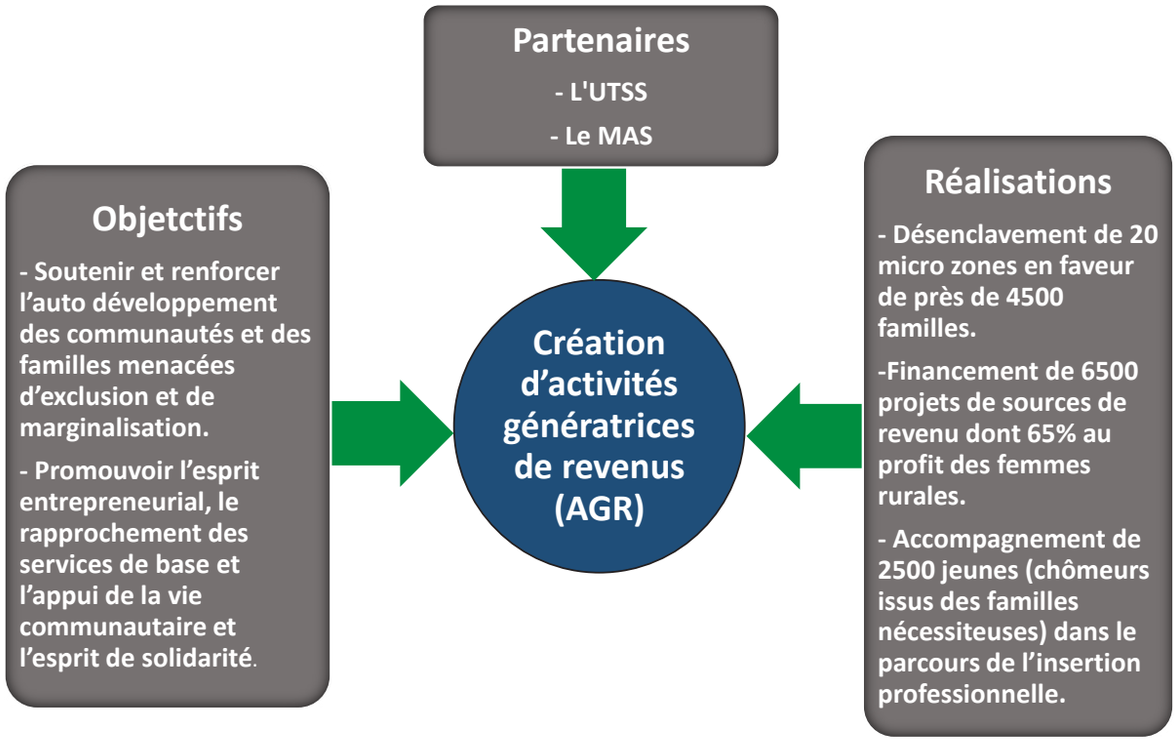

L’inclusion financière des pauvres.

Figure 9 :L’inclusion financière des pauvres

Le Ministère des Affaires Sociales (MAS) a lancé, depuis avril 2019, la mise en œuvre d’un système de carte de retrait électronique dénommée «carte intelligente» dans deux gouvernorats du pays (Médenine et Nabeul) qui va permettre aux bénéficiaires du programme national d’aide aux familles nécessiteuses de retirer leurs mandats en utilisant des distributeurs automatiques des bureaux de poste

Ce projet qui favoriserait l’inclusion financière des familles pauvres sera élargi à toutes les régions du pays à partir de juin 2019

De même qu’une carte de soins «Amen Social» alignée à la carte à puce de la CNAM «Carte Labes» sera servie à partir du mois de Juillet 2019 aux titulaires

IV. Réduire l’exposition des pauvres et des personnes en situation vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes et à d’autres chocs et catastrophes.

Gestion des catastrophes naturelles.

En septembre 2018, environ 3,3 mille familles, touchées directement par les inondations, ont bénéficié des interventions du fonds 18-18.

L’UTSS, membre du Comité National et des Comités régionaux de prévention des catastrophes naturelles, a pour attributions de fournir l’assistance nécessaire aux familles et groupes touchés par les catastrophes (nourriture, habillement, tentes, etc.) et l’organisation et l’encadrement de l’assistance fournie par la société civile et les citoyens. Pour les actions préventives, l’UTSS met en place des dépôts dans les zones les plus menacées et veille au renouvellement du stock stratégique.

Dans ce sillage et afin de confirmer davantage ces choix fondamentaux qui s’inscrivent dans le cadre d’une politique sociale ayant pour objectif l’atténuation des inégalités et toutes formes d’exclusion, la Tunisie a engagé des réformes complémentaires telles que les réformes des régimes de retraite des secteurs public et privé en raison des déséquilibres financiers importants des caisses de sécurité sociale.

Figure 10 : Réformes des régimes de retraite en Tunisie

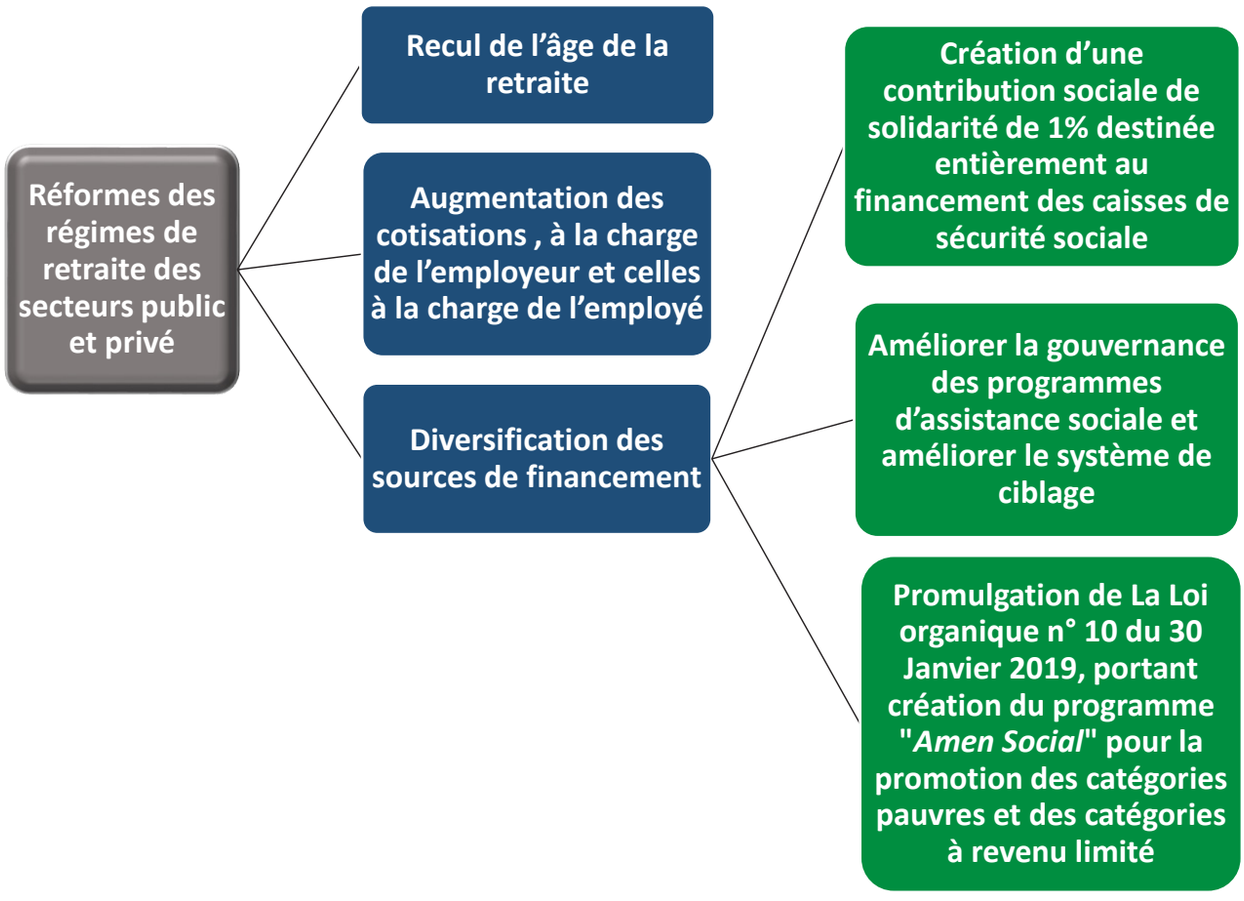

Le programme «Amen Social» offre les prestations suivantes : (i) les transferts monétaires directs et le soutien financier ; (ii) les prestations de soins dans les structures publiques de santé ; (iii) la priorité pour bénéficier des programmes d'intégration et d'autonomisation économique. La gestion de ce programme sera confiée à un établissement public à caractère non administratif, intitulé "Agence Nationale d'Intégration et de Développement Social"; (iv) l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté et (iv) la Stratégie Nationale d'inclusion Sociale et de lutte contre la pauvreté.

DEFIS

Malgré les efforts déployés par l'Etat Tunisien pour améliorer les conditions de vie des populations et étendre la sécurité sociale et en dépit de la multiplicité des programmes et stratégies mis en œuvre et de l'importance des budgets alloués, la portée du système de la protection sociale tunisien reste limitée. Ces limites se concrétisent notamment au niveau de la faiblesse enregistrée quant aux synergies et cohérence entre les différents programmes et projets à caractère social et au niveau de la coordination entre les différents intervenants auxquels s'ajoutent des difficultés financières des caisses de sécurité sociale. En effet, on relève : (i) la persistance de niveaux de pauvreté élevés, estimés d'après les dernières données de l'INS de 2015 à 15,2% de la population avec des écarts régionaux importants : 30,8% dans le Centre-Ouest, 28,4% dans le Nord-Ouest contre 11,5% dans le Centre-Est et 5,3% dans le Grand-Tunis et (ii) un taux de pauvreté infantile de 21,1% avec de grandes disparités régionales. Le taux de pauvreté s'élevant à 40% dans les régions du Centre-Ouest et du Nord-Ouest avoisine 5 fois le taux enregistré dans le Grand Tunis. L'étude sur les privations infantiles N-MODA réalisée par le MDICI en 2014 indique que le taux de pauvreté infantile multidimensionnelle est de 24.9 % et près de 52,4% de l'ensemble des enfants sont privés d'au moins d'un des droits fondamentaux tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

SYNERGIES ET LIENS AVEC LES AUTRES ODD

Un groupe de travail a été mis en place piloté par le Ministère des Affaires Sociales composé des représentants des structures et ministères suivants : ministère de la femme, famille, enfance et séniors, ministère de l'éducation, INS, MDICI, MAS, CRES (relevant du MAS), UTSS, STEG avec le partenariat de l'UNICEF et le PNUD.

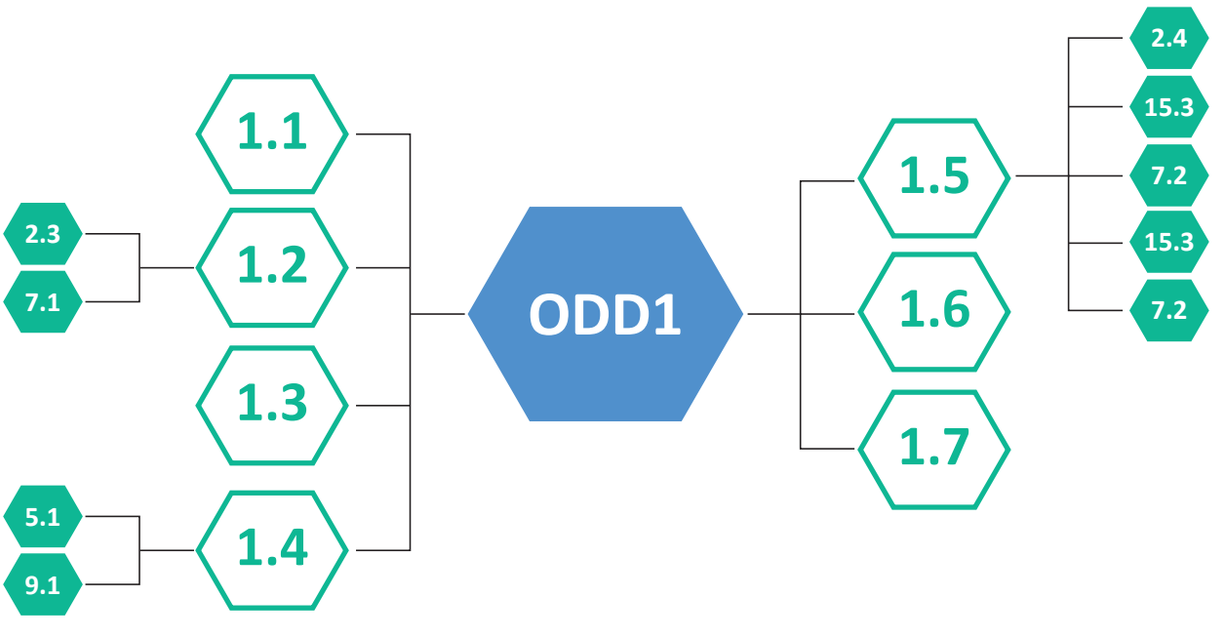

BONNES PRATIQUES

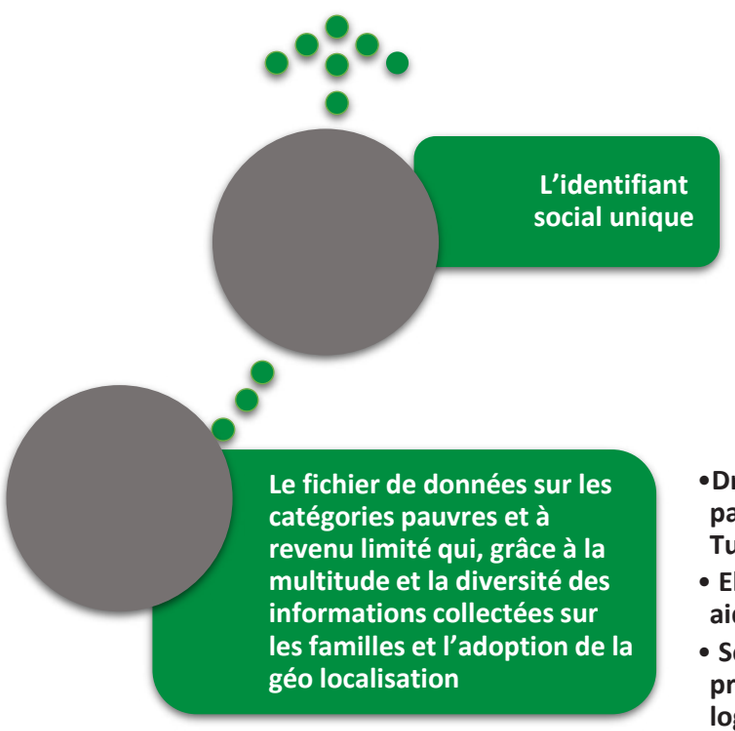

- Facilite les croisements d'informations entre les différents systèmes d'informations de la sécurité sociale (CNSS, CNRPS et CNAM) et du nouveau fichier de données sur les familles nécessiteuses et à revenus limités
- Cible les bénéficiaires des programmes sociaux et détecte les éventuelles fraudes en la matière

- Dresse une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle en Tunisie
- Elabore un tableau de bord qui aide à la prise de décisions
- Sert de base à tous les programmes sociaux (emploi, logement, etc.) en fournissant les données nécessaires aux autres structures ministérielles